

Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Vice-Président de Région, cher Vincent, représentant la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous accueille ce matin pour notre deuxième assemblée plénière du premier semestre. Nous consacrerons cette session à notre projet d'avis sur les territoires d'industrie, élaboré sous l'autorité de la Commission "Activités et Mutations économiques - Economie sociale et solidaire", avec le concours de quatre autres commissions concernées par cette thématique (commissions Agri-Agro ; Enseignement supérieur-Recherche ; Education-Formation-Emploi ; Méditerranée).

Merci à Marielle GAUDOIS, la présidente de la commission pilote, au rapporteur Eric LALANDE, aux conseillers de cette commission et des commissions associées, ainsi qu'à l'équipe administrative et aux chargés de mission pour le soutien aux travaux engagés.

(...)

Territoires d'industrie en Occitanie

Je reviens sur le sujet à l'ordre du jour de cette séance : notre projet d'avis sur les territoires d'industrie en Occitanie élaboré en trois mois.

En effet, la Présidente de Région Carole DELGA nous a saisis le 6 mars sur cette initiative gouvernementale pour émettre un avis sur les points suivants :

- au niveau de la gouvernance, le nécessaire renforcement du pilotage du dispositif par la Région ;
- l'importance d'une approche pragmatique du dispositif en tenant compte des spécificités des territoires ;
- le volet Emploi-Formation-Métiers- Compétences, vecteur majeur de réussite du dispositif.

J'avais abordé ce thème lors de notre assemblée plénière le 18 février 2019 à Montpellier et envisagé une autosaisine en raison des enjeux : renforcer et développer la création d'activités de production hors métropoles, travailler ensemble sur les enjeux de la formation, faire face aux problèmes de pénuries de main d'œuvre, c'est bien dans nos compétences et nos convictions.

Le rapport établi s'inscrit dans la continuité des travaux déjà élaborés par le CESER sur les filières économiques qui contribuent à créer des richesses et des emplois sur le territoire régional, favorisant son attractivité. Pour éclairer notre réflexion, nous avons, entre autres, rencontré les acteurs de deux territoires – ceux du Gard rhodanien le 13 mai, et du Gers, le 17 mai. Ces rencontres et les auditions réalisées ont permis de souligner des enjeux communs : le dispositif « Territoires d'industrie » est considéré comme un grand fléchage vers les territoires et l'industrie, écosystème de proximité, pouvant servir à mettre en lumière le développement d'une stratégie basée sur l'excellence et l'ancrage territorial. L'avantage du dispositif est de s'inscrire sur la base de projets locaux guidés par une gouvernance mixte, pragmatique qui doit être efficace. Il y a encore quelques progrès à faire.

Finalité de ce dispositif

141 « Territoires d'industrie » répartis dans toute la France ont été identifiés comme des territoires à forte dimension industrielle. Ce sont des intercommunalités présentant une forte identité et un savoir-

faire industriels, et où l'ensemble des acteurs est mobilisé pour le développement de l'industrie. Ces territoires sont donc composés d'un ou plusieurs EPCI, correspondant, le cas échéant, à un périmètre de territoire de projet (pays, PETR...). Certains territoires sont interdépartementaux voire interrégionaux, valorisant ainsi la cohérence territoriale.

Le dispositif met la Région et les intercommunalités au cœur du pilotage, en application de la loi NOTRe.

Ces Territoires bénéficieront d'un engagement spécifique de l'État, qui mobilisera un éventail de politiques publiques pour appuyer et accompagner les projets de ces territoires visant à soutenir la formation des salariés, l'innovation et l'attractivité de ces territoires. 1,36 milliard d'euros de financements et des moyens administratifs, techniques et humains sont prévus pour ces territoires, formant au travers de 17 mesures une sorte de « panier de services » dont ils pourront se saisir pour développer ou renforcer leurs projets mais aussi relancer, accélérer ou débloquer des projets en attente à partir de crédits préexistants, ceci pour répondre à 4 besoins des Territoires d'industrie « recruter, innover, attirer et simplifier ».

Ce dispositif concerne 10 territoires en région Occitanie : Aurillac-Figeac-Rodez ; le bassin d'Alès ; Béziers-Sète ; Castelnaudary-Castres ; le Gard Rhodanien ; l'Interdépartemental Gers Tarn-et-Garonne ; Narbonne ; Pau-Tarbes ; PETR Comminges et Nestes ; PETR d'Ariège. Deux de ces territoires sont interrégionaux avec Auvergne-Rhône-Alpes d'une part (Aurillac-Figeac-Rodez) et Nouvelle-Aquitaine d'autre part (Pau-Tarbes).

Les territoires retenus font partie des zones recensées par l'INSEE qui mettent en évidence les 20 % de bassins d'emploi en France concentrant le plus d'emplois industriels par rapport à l'emploi total. En Occitanie, la part de l'industrie varie de 5 à 40 % selon le bassin d'emploi.

Mais qu'est-ce que l'industrie? L'industrie regroupe des activités très diverses allant de la fabrication d'automobiles à la production d'énergie en passant par les activités agroalimentaires induisant des transformations sur des produits de base (ex. : boulangerie, abattoirs, etc.). La définition la plus large inclut quatre grands secteurs : • les industries extractives ; • les industries manufacturières ; • la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ; • la production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution.

Dans les 10 territoires retenus pour l'Occitanie, les dynamiques industrielles concernent les secteurs de la mécanique, de l'aéronautique, du ferroviaire, de l'outillage, de l'agroalimentaire, des mobilités durables, des éco-industries, des énergies renouvelables, des technologies de pointe pour l'environnement, de l'éolien flottant, du transport/logistique, de l'énergie nucléaire, de l'exploitation des ressources naturelles tel le bois...

Europe et Industrie

La France est le pays d'Europe où la part de l'industrie dans le PIB est maintenant la plus faible. La contribution du secteur industriel à la formation du PIB est passée, dans notre pays, de 25 % dans les années 1975 à 10 % aujourd'hui (hors BTP), alors que la norme en la matière se situe, au plan européen, à 20 %. Et les effectifs de ce secteur d'activité sont passés de 6,2 millions de personnes à la fin des Trente glorieuses à 3,3 millions à présent soit 12,5% de la population active occupée.

Les activités industrielles sont, en effet, le paramètre essentiel expliquant la richesse des pays développés.

Cet affaiblissement considérable du secteur industriel dans notre pays peut expliquer le taux de chômage très élevé caractérisant l'économie française, ainsi que le déficit de notre balance commerciale.

L'industrie demeure le premier moteur de l'activité économique européenne ; c'est en Allemagne et dans les pays d'Europe centrale que l'industrie est phare. La France, l'Italie, le Royaume-Uni, même s'ils continuent de peser fortement dans la production européenne, ont connu une érosion et une fragilisation de leur industrie.

Mais on le sait la France dispose d'atouts pour relancer ses activités industrielles. Ces dernières sont diversifiées et irriguent quasiment tous les territoires urbains comme ruraux. L'existence de pôles d'excellence structurés fait de la France un des leaders de la production de hautes technologies en Europe.

La France, vers une reconquête de son secteur industriel

Aujourd'hui, l'activité industrielle reprend des couleurs en France. L'industrie française n'a donc pas encore dit son dernier mot et veut poursuivre sa reconquête. Notre région fait partie de ces territoires où la création d'activités industrielles est réelle. Selon l'Observatoire des territoires (CGET), le rebond de l'activité industrielle s'accompagne d'une recomposition du paysage industriel français. Les zones d'emploi d'un grand quart nord-est de la France qui étaient les plus industrielles sont celles qui ont perdu le plus d'emplois industriels au cours de ces dernières décennies. A l'inverse, les régions de l'ouest et du sud voient l'industrie progresser, c'est globalement en Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA et Auvergne-Rhône-Alpes que l'essentiel de ces créations a désormais lieu. Les zones d'emploi les plus dynamiques de ces régions (taux de création d'entreprises industrielles supérieur à la moyenne nationale de 8,8 % en 2016) concentrent 38 % des 24 500 entreprises industrielles créées en 2016 (pour 33 % de l'ensemble des entreprises industrielles françaises).

Il y a des différences majeures d'industrialisation entre territoires ruraux et territoires urbains. La part des emplois industriels dans l'emploi total des espaces « à dominante rurale » atteignait 18,4 % en 2014, alors qu'elle n'était que de 11,5% dans le reste du territoire à dominante plus urbaine. L'orientation productive des économies rurales se distingue de l'orientation davantage tertiaire des économies urbaines.

Depuis un an et demi, l'emploi industriel progresse en France. Pourtant le secteur attire peu et peine à trouver des ouvriers qualifiés, malgré les politiques publiques mises en place. Les entreprises françaises investissent beaucoup mais avec peu d'effets sur l'emploi. Elles investissent davantage que les autres pays européens, mais elles le font massivement dans les logiciels et la recherche-développement et beaucoup moins dans la production selon France Stratégie. La modernisation des outils de production est par conséquent essentielle.

La transition énergétique, le développement des nouveaux modes de transport, la santé, la recherche constante d'une production plus propre, « plus verte », vont continuer à générer une activité soutenue, d'innovation mais aussi de constructions, réhabilitations et transformations d'usines et de bâtiments industriels.

Notre société est également de plus en plus soucieuse d'une production locale, limitant les transports à forte empreinte carbone et privilégiant les circuits courts. Cette logique s'applique également dans le monde industriel avec une relocalisation de certaines unités de production et le développement de l'économie circulaire.

Le secteur industriel se métamorphose à grands pas et doit s'adapter sans cesse pour réussir cette quatrième révolution industrielle, l'« industrie 4.0 ».

Comment développer l'emploi dans l'industrie ?

La bataille des compétences est par conséquent un enjeu important dans le secteur industriel. On a 2,5 millions de chômeurs en France et 40% des chefs d'entreprise ont du mal à embaucher. L'Occitanie connaît l'un des plus forts taux de chômage de France (10,3 % fin 2018). Les taux de chômage localisés par zone d'emploi s'échelonnent, au 4ème trimestre 2018, de 5,4% pour la zone d'emploi de Rodez à 16,2% dans celle d'Agde-Pèzenas. Et dans le même temps, on dénombre 13 600 offres d'emplois non pourvues, véritable paradoxe... Et l'industrie fait partie des secteurs qui peinent toujours à recruter.

Dans les cinq prochaines années, selon le ministère de l'Economie, l'industrie va créer 250 000 emplois par an et 50 000 d'entre eux pourraient être non pourvus.

Face à la crise sociale que nous connaissons, la relance du secteur industriel pourrait contribuer à relever ce défi du chômage de masse. Chaque emploi dans l'industrie génère en moyenne 3 ou 4 emplois indirects. L'industrie, c'est aussi l'accès à la croissance avec les exportations et la recherche.

Dans certains territoires, selon le président de France Industrie, il y a une envie d'industrie, les gens réalisent que l'industrie est la solution à bon nombre de leurs problèmes et qu'elle est une des clés de la cohésion sociale. Cela ne fait pas nécessairement consensus ; pour certains Français, l'industrie est un adversaire de la transition écologique.

Pour réussir le combat de la reconquête industrielle durable, il faut agir et l'Etat développe des dispositifs : 18 filières sont aujourd'hui labellisées ; le travail partenarial avec le gouvernement se traduit en la contractualisation d'actions en matière de formation, d'innovation, d'accélération de la croissance des PME et d'exportations.

Le dispositif territoires d'industrie est une solution plus agile. Ce dispositif piloté par les régions, qui comme on le sait ont la compétence économique, leur permettra de favoriser, appuyer des projets vecteurs de croissance et d'emplois. L'objectif est de rassembler les ingrédients de la compétitivité, à savoir la formation, l'innovation, l'investissement, le très haut débit, et surtout de s'adapter à la spécificité de chaque territoire d'industrie.

En région, nous allons devoir par conséquent agir de façon efficace pour gagner la bataille de la réindustrialisation pérenne.

La pénurie de main d'œuvre dans chaque territoire

Le manque de candidats pour travailler dans le secteur industriel est lié au manque d'adaptation de l'offre à la demande, à une mobilité géographique difficile, à un manque d'appétence vis-à-vis des métiers de l'industrie. Un travail est donc à faire sur l'image de l'industrie notamment auprès des jeunes. 2019 est déclarée année de l'industrie par le Gouvernement qui a prévu toute une série d'évènements comme la « French Fab Tour » pour entrer en contact dans plus de 60 villes avec les collégiens, les lycéens, les étudiants mais qui a aussi pour objectif de faciliter les contacts entre demandeurs d'emploi et entreprises. Il y a également la Semaine de l'industrie. De récents sondages montrent que les jeunes ont de moins en moins une image négative de l'industrie ; celle-ci est perçue comme un secteur d'avenir et plus d'un lycéen sur deux souhaiterait y travailler. Est-ce l'effet de la popularité des innovations technologiques ou des campagnes d'émergence des usines 4.0 ? Toutefois dans leurs familles, l'industrie continue à être mal perçue. Moins d'un lycéen sur deux déclare que ses parents ou ses professeurs leur proposent cette voie. Et c'est encore plus vrai pour les filles : sept lycéens sur dix, tous sexes confondus, considèrent que l'on encourage moins les filles que les garçons à faire ce choix de travailler dans

l'industrie.

La politique industrielle a également besoin de la politique d'aménagement des territoires, et inversement. Pour attirer des emplois et des compétences, les territoires doivent être attractifs et proposer une offre de logements de qualité, des transports, l'accès au très haut débit, l'accès aux soins...

Dans notre avis, nous faisons des préconisations sur ce volet Emploi-Formation-Métiers-Compétences, vecteur majeur de réussite du dispositif.

Pour une grande mobilisation dans chaque territoire :

1. Développer le partenariat et la concertation dans les territoires concernés avec les intercommunalités, les acteurs socio-économiques et associatifs notamment en faveur de l'emploi, d'actions à proposer en faveur de l'attractivité des métiers disponibles en s'appuyant sur les représentants locaux du CESE, les familles, les parents d'élèves.
2. Préparer un Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) dans chaque territoire.
3. Associer systématiquement l'agence AD'OCC dans tous les comités locaux des territoires d'industrie.
4. Inciter les intercommunalités à mettre en place, selon le modèle de Pôle Emploi, un « pack d'installation » à offrir pour inciter des demandeurs d'emploi à venir dans les territoires en pénurie de main d'œuvre.
5. Intégrer la transition écologique dans les politiques des territoires d'industrie par des contrats de transition écologique (exemple du Gard Rhodanien).
6. Favoriser le recrutement et l'orientation dans les formations qualifiantes de jeunes filles, y compris les formations techniques et/ou scientifiques, pour exercer aussi leurs talents dans les emplois hautement qualifiés.
7. Créer un campus des métiers et de qualification sur chaque territoire d'industrie et proposer la mise en œuvre de plans d'investissement en compétences.
8. Développer des politiques publiques adaptées à chaque territoire sur les questions de mobilité, d'accès à un logement, du rapprochement des conjoints, de scolarité, de garde d'enfants... d'accès aux soins.
9. Renforcer les écosystèmes, formations, recherche, enseignement supérieur, avec un rôle majeur pour les IUT. La région doit soutenir le projet de création d'un campus polytechnique de la mer à Sète.
10. Cette politique de soutien aux entreprises de production doit aussi s'appuyer sur la stratégie des filières pour porter le développement économique mais aussi les mutations industrielles (filière automobile).
11. La Région et l'État devront financer dans les mêmes conditions des projets portés par des entreprises en dehors de tout zonage.

Le CESER attire l'attention de la Région sur le fait qu'elle même et les membres du comité de pilotage devront organiser **une évaluation des résultats du dispositif** « Territoires d'industrie » pour identifier et faire remonter au niveau de l'État, si nécessaire, des actions correctives à mettre en œuvre.

Avant que Eric LALANDE vous présente plus en détail ce rapport, je souhaiterais dire quelques mots sur d'autres engagements du CESER et l'actualité économique en région.

Filière automobile

Pour évoquer encore ce secteur industriel où la filière automobile continue à être en capacité de rivaliser avec ses concurrents, je poursuis la mobilisation pour la défense des intérêts du site de Bosch à Rodez où des emplois sont menacés, le diesel étant en déclin. 1540 emplois sont concernés, ce qui aura des conséquences pour notre territoire à court et moyen terme.

Au moment où l'on veut accroître les activités industrielles en France, et favoriser le plein emploi, il faut envisager une solution qui doit être celle de la diversification du site.

Après un courrier co-signé avec les élus locaux et les parlementaires des territoires concernés, nous avons sollicité auprès du Président de la République un rendez-vous pour évoquer le déploiement d'une stratégie industrielle pour la France.

Le 25 juin 2019, la Secrétaire d'Etat Agnès PANNIER-RUNACHER rencontrera le groupe Bosch, les collectivités, les parlementaires et les organisations syndicales pour débattre des enjeux de la diversification de la filière, de la mise en place du comité stratégique de la filière automobile en Occitanie. Ce dernier doit permettre de renforcer les partenariats industriels, de partager l'innovation et les apports de la recherche sur les produits nouveaux dont l'industrie automobile a besoin, notamment dans la Mecanic Vallée.

Parlant à tout le monde, je suis de fait au cœur de la mobilisation et de recherche de solutions industrielles. Personne ne me dispute ce travail difficile et exigeant parce que j'ai la confiance des salariés et des industriels, pour apprécier la situation et avancer ensemble : un contrat de transition, ce n'est pas l'inscription à Pôle Emploi, ce doit être aussi un projet industriel.

Eurorégion : une invitation à agir contre la pollution de la Méditerranée

Les 6 et 7 juin, Marc CHEVALLIER, Président de la Commission "Méditerranée - Relations internationales", Claude DUPUY, Président de la Section Prospective et moi-même avons participé à la Conférence des CESER de l'Eurorégion à Palma de Majorque, aux îles Baléares, dont la collectivité préside l'Eurorégion. Chaque CESER a pu présenter ses travaux en cours sur la pollution en Méditerranée et le changement climatique ainsi que les travaux de prospective.

Avec nos collègues, nous avons l'ambition commune, partagée de travailler sur la sauvegarde de la Méditerranée et nous avons signé une déclaration commune intitulée "La Méditerranée, notre avenir commun". Nous avons pris l'engagement de réaliser pour mars 2020 un document en commun sur le changement climatique et la pollution en Méditerranée causée par les plastiques, en prenant en compte une vision prospective de l'Eurorégion en 2040.

Cette manifestation a mis en évidence l'avance prise par le CESER Occitanie par les travaux réalisés (Avis sur la stratégie portuaire, Avis sur la pêche) ou en cours (sur le changement climatique sur le littoral à l'initiative de Marc CHEVALLIER). Les travaux de prospective animés par Claude DUPUY complètent cette approche. Nous proposerons ensuite aux régions d'organiser avec l'Union européenne et les Etats une conférence sur la Méditerranée en 2020.

Financement des LGV pour le Sud-Ouest : une victoire collective mais un rôle déterminant pour le CESER et Eurosud Team

Nous avons gagné collectivement le modèle financier proposé par le CESER et Eurosud Team le 31 mars 2016.

L'assemblée nationale a voté par 372 voix pour, 40 contre et quelques abstentions le projet de loi d'orientation des mobilités.

Ce texte reprend la proposition formulée en conclusion du colloque organisé par l'Association Eurosud Team le 31 mars 2016 sur le thème des financements innovants pour les grandes infrastructures.

Ce colloque avait réuni 250 personnes dont les exécutifs des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, les trois métropoles Bordeaux, Toulouse et Montpellier, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, les responsables financiers de la BEI, de la CDC, le numéro 2 du Grand Paris, les entreprises, les réseaux consulaires, les représentants des CESER PACA et Occitanie, les syndicats.

J'avais proposé l'adaptation juridique du modèle Grand Paris, permis par la loi de juin 2010 qui autorise les collectivités portant de grands projets d'investissement pour les infrastructures à avoir recours à l'emprunt sur 40 ou 50 ans, en fléchant des ressources dédiées pour ce remboursement : par exemple, taxe sur les bureaux dans les zones d'activité créées autour des gares.

C'est ce modèle qui a été porté depuis par les collectivités, et en faveur duquel a arbitré le Président de la République permettant ainsi à la Ministre des Transports de faire voter un amendement du Gouvernement en faveur de la création de société de projets, pour des investissements supérieurs à un milliard d'euros.

Les multiples réunions que nous avons organisées avec les parlementaires de l'axe Bordeaux-Toulouse-Montpellier-Perpignan (et l'axe Toulouse-Narbonne) nous ont permis d'obtenir le soutien des parlementaires concernés.

C'est aussi notre travail qui est reconnu et respecté par les collectivités du Sud-Ouest, les parlementaires et l'Etat. Je suis reconnaissant au Secrétaire d'Etat Alain VIDALIES d'avoir eu le courage de signer les DUP (déclarations d'utilité publique) le 2 juin 2016. Trois ans après, la loi sur les mobilités intègre notre proposition. C'est une grande satisfaction.

Nous avons voté à une écrasante majorité cette proposition dans notre avis sur la 3^{ème} ligne de métro pour la Métropole toulousaine.

Associations et ONG en Occitanie

Je voudrais adresser quelques mots de soutien et de remerciements aux associations et ONG qui œuvrent pour la solidarité, l'aide aux plus démunis, l'insertion, l'accueil des réfugiés. En dehors de mon agenda officiel dont vous avez connaissance, j'y consacre aussi un peu de temps pour voir, écouter, entendre, partager et aider à la résolution de problèmes matériels, sécuriser dans la durée des locaux propres et adaptés pour accueillir les déracinés fuyant les violences, la corruption et la prostitution.

J'ai fait la maraude à l'invitation de la Croix Rouge à Toulouse, rencontré des femmes victimes de violences et de trafics, accueillies par l'association Le Touril.

J'ai vu des visages portant toutes les angoisses du lendemain, on en ressort essoré, insomniaque en se demandant que sont ces personnes devenues. Nous devons être reconnaissants aux bénévoles comme aux salariés des associations de leur dévouement et de leur humanité.

J'ai mesuré aussi le travail et le rôle des ONG dans l'accueil des femmes et enfants yézidis victimes en

Irak du groupe État islamique, à l'invitation du Président de la République. 100 familles ont été accueillies en France et sont arrivées à Toulouse il y a quelques jours, avant d'être réparties dans plusieurs villages. Elles ont vécu l'enfer, elles seront accompagnées pour une vie meilleure en France.

Au nom du CESER, je salue et remercie toutes les associations qui œuvrent pour la solidarité, l'accueil et l'intégration de personnes en grande difficulté.

Cela honore notre assemblée, notre pays et la République !

Merci de votre compréhension.